TITRES & TRAVAUX SCIENTIFIQUES

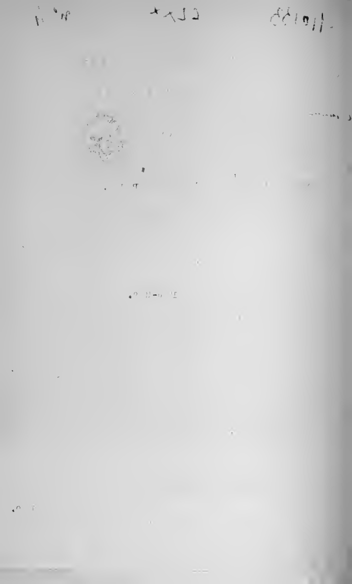
a [illegible]

du

Docteur RENÉ BENARD.

1923-1929.

PARIS 1929.



[illegible]

[illegible] Hopitaux [illegible] Paris (1906)

[illegible] Médecine (19[illegible])

[illegible] des Hopitaux (1922)

[illegible] de service à l'Hospice d'Ivry (1928)

Médecin-Inspecteur des Epidemies (1927)

[illegible] Concours d'Agregation des Facultés de Médecine (19[illegible])

[illegible] Concours d'Agrégation des Facultés de Médecine (19[illegible])

[illegible] l'examen pour l'aptitude aux fonctions d'agrégé (19[illegible])

Lauréat de l'Assistance Publique

(Médaille de Bronze-Externat 1905)
(Medaille de Bronze-Internat 1910)

Lauréat de la Faculté de Médecine

(Prix de thèse.Médaille de Bronze 1911)

Lauréat de l'Académie de Médecine

(Prix Vernois 1917)
(Médaille de bronze d'Hygiene 1918)
(Médaille d'Argent d'Hygiene 1919)

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Médaille d'Honneur des Epidemies (Med.de bronze 1908)
Médaille d'Honneur des Epidemies (Med.d'Argent 1917)
Officier d'Academie. (1914)
Medaille d'Hygiene du Ministere de l'Interieur. (Med.de bronze 1918)
Medaille d'Hygiene du Ministere de l'Interieur. (Med.d'Argent 1919)
Lettre Officielle de felicitations de l'Armee Americaine (1918)
Croix de Guerre avec étoile de vermeil (1915)
Chevalier de la Légion d'Honneur (1920)

Médecin-Commandant de Réserve (1927)

ENSEIGNEMENT.

Faculté de Médecine.-Leçons théoriques à l'Amphithéatre et conférences cliniques [illegible] la Clinique Médicale de l'Hopital COCHIN.

Assistance Publique.-Enseignement clinique aux élèves de son service,([illegible] [illegible] St Antoine, puis à Cochin, et [illegible] l'Hospice d'Ivry.

[illegible]) [illegible] Sociét[illegible] [illegible] 1923, p.1[illegible]7.

[illegible]) [illegible] .- Soc.Méd.des Hop. [illegible] 1923 p.1777.

1 9 2 4

[illegible]) [illegible] l'évolution [illegible] l'[illegible].- Soc.Méd.des Hop. [illegible] 1924. p.19[illegible]

[illegible]) [illegible] l'action <u>in vivo</u> et l'action <u>in vitro</u> des médications [illegible] Soc.Méd.des Hop. 9 mai 1924 p. [illegible]81

94) [illegible] d'eczéma rebelle chez une dysthyroïdienne. Guérison complète et rapide par l'opothérapie.- Soc.Méd.des Hop. [illegible] juin 1924 p. 812.

95) Considérations sur les Lois d'hérédité dans les affections [illegible] proportion[illegible] [illegible]. Soc.Méd.des Hop. 26 décembre 1924 p.1751

1 9 2 5

96) [illegible]pa lite épidémique à forme choréique grave traitée par le Salicylate de Soude intraveineux. Guérison. (En collab. avec MM. Marchal et Y. Bureau.) Soc.Méd.des Hop. 16 janvier 1925.p.61

97) Les difficultés d'appréciation en matière de lois d'Hérédité. Soc.Méd.des Hop. 6 février 1925.p.168.

98) Traitement du Rhumatisme articulaire aigu par les injections intraveineuses de Salicylate de Soude en solution glucosée. (En collab. avec MM. P. Seligmann et Ch[illegible]) Soc.Méd. des Hop.27 mars 1925, et Presse Médicale 1er Semestre 1925 p.423.

1 9 2 6

99) Les hépatites toxiques d'origine anesthésique.-Revue Médico-Chirurgicale des Maladies du Foie, du Pancréas et de la Rate. Tome I, No 1, Janvier-Mars 1926 p.33

100) De la mutabilité des caractères bactériologiques.-Gazette des Hopitaux, 1926, No 14, p.213

101) Ictère infectieux et Paratyphique B. -Soc.Méd.des Hop.26 février 1926 p.323

10[illegible]) Syndrome pluriglandulaire thyro-surrénal avec sclérodactylie: le [illegible] [illegible]. (En collab. avec MM. [illegible]illemard et Laporte)-Soc.Méd.des Hop. 11 juin 1926, p.967.

104) [illegible] d'asthme d'origine émotive. Emotion et choc hémoclasique. (En collab. avec M. Joltrain.) -Soc.Méd.des Hop. 2 juillet 1926 p.1155

[illegible]) [illegible]lite [illegible] grave traitée par le Salicylate de Soude. Persistance de la guérison [illegible] [illegible] mois. (En collab. avec MM. Marchal et Y. Bureau)-Soc.Méd.des Hop.24 décembre 1926 p.1751

[illegible]

1927.

[illegible]) De l'hypertension artérielle dans l'ictus apoplectique.-Soc.Med.des Hop.11 février 1927 p.1[illegible]8.

108) [illegible] ourlienne et Spirochete de Kermorgant.-Soc.Med.des Hop.17 juin 1927,p.913

109) Traitement du zona et des herpes par les injections intra-veineuses d'eaux minérales sulfureuses. (En collab.avec M.Joltrain) Soc.Med.des Hop. 1er juillet 1927,p.1013.

110) La stérilité consécutive a l'orchite ourlienne est un mythe.-La Médecine,decembre 1927,No 3,p.184

111) De l'usage du traitement antisyphilitique dans les affections cardio-vasculaires.-Soc.Med.des Hop. 9 decembre 1927,p.1607

1928

112) A propos d'un syndrome pluriglandulaire d'origine ourlienne.-Soc.Med.des Hop.2 mars 1928 p.371.

113) Du role de l'emotion chez la femme enceinte dans la production des monstruosités chez le foetus.-Soc.Med.des Hop. 8 juin 1928,p.974

114) Crises hysteriques et pithiatisme.-Soc.Med des Hop.9 et 23 novembre 1928,p.1435 et 1542

115) L'Encephalopathie Saturnine et la révision de la Loi sur les maladies professionnelles.-Soc.Med.des Hop.14 decembre 1928,p.1727.

THESES INSPIREES.

116) Mlle Andrée LEQUIN.-Traitement des formes parkinsoniennes de l'Encephalite Epidemique par les injections intraveineuses de Salicylate de Soude Glucosée.-Thèse de Paris,1928

117) M. PAJOT.-Traitement du Zona par les injections intraveineuses d'Eau d'Uriage.-Thèse de Paris 1929.

[illegible] gâucosees de Salicylate de Soude en therapeutique intraveineuse. (98

[illegible] i[n]jections de Salicylate de Soude,par voie intraveineuse dans le traitement [illegible] rhumatismales n'est pas recente,puisque dès 1902,elle fut préconisée par [illegible] et en [illegible] par Mendel.Malgré les cas remarquables de Sauton en 1905,cette médication fut abandonnée,et ne fut reprise qu'en 1921 à la suite des travaux de Lutembacher et de [illegible] [illegible] mis en oeuvre ce traitement,nous fumes frappé de la frequence des oblitérations ve[ineuses],dès que l'on cessait d'employer des solutions fortement diluées.Aussi avons-nous cherché avec MM.Seligmann et [illegible] une formule qui permit d'utiliser une solution relativement concentrée sans etre nocive pour la paroi vasculaire.Apres de nombreuses tentatives nous nous sommes arrêtés à la formule suivante:

Salicylate de Soude chimiquement pur	10 gr.
Glucose	10 gr.
Eau distillée	100 gr.

à répartir en ampoules de verre neutre de 20 cc. et stériliser à l'autoclave ouvert durant 1/4 d'heure.

C'est avec cette solution quenous entreprimes toutes les recherches ci-dessous.

Traitement du Rhumatisme Articulaire Aigu.

Notre travail comprend deux parties.D'abord nous montrons l'innocuité absolue de la méthode,l'absence de choc et l'innocuité remarquable de la solution pour la paroi veineuse. Ensuite,nous exposons les résultats remarquables obtenus dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu;certains rhumatismes d'allure d'emblée sévère jugulés en 2 ou 3 jours.Nous [illegible] tons s'il y a lieu de generaliser l'emploi de cette voie d'introduction du medicament à tous les cas de Rhumatisme articulaire aigu,et de ne pas la restreindre aux seules formes graves ou rebelles au traitement **per os.**

Traitement des formes aigues de l'Encéphalite Epidemique. (96.105)

En 1923,le Professeur Carnot,a qui ses travaux avec Harvier sur la neutralisation du virus encephalitique avaient montré l'importance du Salicylate de Soude en la matière,tenta avec Blamoutier le traitement des Encephalitiques par les injections intraveineuses de ce sel. Le résultat obtenu fut remarquable.Deux malades présentant des formes graves de cette affection furent améliorés avec une rapidité véritablement surprenante.Mais tandis que l'un d'eux guérissait définitivement,l'autre présentait une rechute,et comme le Salicylate avait oblitéré [illegible],on ne put reprendre la médication et la malade mourut.De nombreux auteurs dans des [illegible] ulterieures confirmèrent les tres beaux résultats obtenus par le Professeur Carnot.

[illegible] si [illegible] eu l'occasion d'observer avec M.Marchal et M.Bureau une femme atteinte d'

[illegible]

[illegible] décédé [illegible]

[illegible] d'oblitération [illegible]

[illegible] était complètement guéri [illegible] nous pouvions [illegible]

[illegible] aux [illegible] premier [illegible]

Société [illegible] guéri, on s'était [illegible]

paru.

Traitement des formes Parkinsoniennes de l'Encéphalite Epidémique. (106)

Les résultats [illegible] dans les formes [illegible] permirent [illegible] l'effet de cette médication sur les formes dites chroniques ou plus exactement les formes prolongées de l'Encéphalite Epidémique.

Cette tentative était logique puisque l'on sait que, si les séquelles de la maladie [illegible] part d'un processus de sclérose, elles découlent, pour une part, plus importante peut-être encore de la persistance d'activité du virus encéphalitique. Les recherches expérimentales d'Harvier, de Netter, les constatations anatomiques de Foix et [illegible] la [illegible] observation de contagion du Professeur Guillain confirment pleinement ces données.

Nous avons pendant dix-huit mois, avec notre Interne, Mlle Lequin, poursuivi cette étude sur les malades venus se présenter à notre Consultation de l'Hopital Cochin. Une trentaine de malades ont été soumis à ce traitement. Mais comme certains ont disparu après une ou deux séries [illegible] injections, que d'autres n'ont pas répondu à notre appel quelques mois après la fin du traitement, nous en avons retenu seulement neuf dont les observations sont consignées dans la thèse de Mlle Lequin.

Notre étude nous a amenés à faire une double série de constatations: les unes relatives à la technique même du traitement, les autres relatives, plus particulièrement à l'action de celui-ci sur les séquelles de l'Encephalite Epidémique.

Sur le premier point, nous avons amplement vérifié nos constatations anterieures relativement à l'innocuité de la méthode et à l'absence de toute oblitération veineuse, lorsqu'on [illegible] de bonnes conditions.-L'innocuité de la méthode est absolue, nous avons pratiqué [illegible] d'injections intraveineuses, sans avoir jamais eu le moindre phénomène de choc, [illegible] lorsque nous faisions usage de la solution glucosée à 10 %, suivant la formule [illegible] établie [illegible] présenta un choc [illegible] l'injection [illegible] 12 cc. Une enquête faite immédiatement montra que l'exte[illegible]

20% cc.

Le tremblement est de tous les symptomes, celui qui est le plus réfractaire ... Dans plusieurs cas, nous n'avons à ce point de vue obtenu aucune amélioration. Nous ... rons ici cependant deux observations. L'une concerne une femme dont l'accident ... neuf ans ... Après 48 injections, il ne nous semblait pas que son tremblement fut modifié. Tout ... elle-même et son entourage affirmaient que ce tremblement n'était ... lorsqu'elle était ... et que, chez elle, celui-ci était notablement atténué. ... avait un tremblement tellement intense qu'elle était dans l'impossibilité de ... Vers la 30 ème injection, le tremblement s'était atténué au point de lui permettre de se livrer à des travaux de couture.

La rigidité est au contraire beaucoup plus souvent combattue de façon heureuse. Si le phénomène n'est pas constant, il est pourtant le plus habituel. Tel de nos malades, après 60 injections est ... capable de recommencer à faire des courses, tel autre peut faire quelques travaux ... peut se rendre seul à l'hôpital, ce qu'il était incapable de faire au début du traitement, ... le ... délai peut même reprendre le ... qu'il avait dû abandonner.

... fréquemment, nous notons l'influence heureuse du traitement sur les ... Presque constante, elle est parfois très marquée, ... ne se maintient guère que dans la moitié des cas d'une façon définitive.

Les résultats sont ... en ce qui concerne les troubles psychiques ...

[illegible] un malade [illegible] complètement [illegible] particulièrement [illegible] irritabilité.

Les phénomènes qui persistent les plus [illegible] et les plus [illegible] influencés sont les algies et la somnolence. On voit l'irritabilité [illegible] et leur [illegible] chez les parkinsoniens post-encéphalitiques. Or, dans tous les cas [illegible] trois [illegible], le traitement a amené une amélioration notable et le plus [illegible] des douleurs.

Enfin l'hypersomnie est le symptôme qui est le plus rapidement et le plus complètement amélioré. Des malades qui, au début, s'endormaient sur le lit [illegible] arrivent à reprendre une activité normale vers la fin de la 1ère série d'injections. [illegible] cette hypersomnie, accompagnée de [illegible] ou de diplopie [illegible] entre deux séries de traitement. Une nouvelle cure améliore chaque fois ces symptômes.

Les rechutes sont, en effet, assez fréquentes dans les intervalles de traitement. Un de nos malades, âgé de 18 ans, qui dès la première série d'injections avait pu reprendre son métier présente ainsi, en un an, quatre rechutes, dont une assez sérieuse, s'accompagnant [illegible] parésie. Chaque fois, l'institution d'une nouvelle série d'injections fit disparaître tous les symptômes. Nous avons revu périodiquement ce malade pendant deux ans. Il exerce son métier de mécanicien avec une activité parfaite. Toutefois, de temps en temps, il éprouve quelques troubles: algies, somnolence, lourdeur d'un membre. Il fait pratiquer par son médecin deux ou trois injections, et voit tous ses malaises disparaître.

Notre étude nous a montré que, comme il était à prévoir, les cas les plus heureusement influençables étaient les cas les moins anciens. Nos cas les moins favorables avaient l'un et l'autre, sept ans de date. Toutefois, il y a lieu d'observer que la plupart des améliorations partielles signalées ci-dessus concernaient des faits remontant également à sept ans de date, et que dans l'un d'eux, même, on atteignit à une <u>restitutio ad integrum</u> presque complète.

Un dernier fait paraît digne d'attention. Dans un seul cas, on n'observa, au cours des séries de traitement, une de ces poussées qui se manifestent si fréquemment chez les parkinsoniens, ce qui permet d'affirmer que la médication a une action au moins suspensive sur l'évolution de la maladie.

Telle qu'elle est présentée, la médication prolongée que nous avons proposée, rendue possible par la nature de la solution employée, ne paraît pas susceptible de guérir de façon certaine et définitive les séquelles de l'Encéphalite Epidémique. Toutefois certains résultats obtenus ont été tellement plus marqués qu'avec les autres médications habituellement

[illegible] l'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]- [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]-

sé,[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible].

Pour[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et relatées [illegible] l'Exposé précédent, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] M. Jo[illegible] [illegible] [illegible] choc par émotion, et les répercussions [illegible] [illegible] [illegible] certaines [illegible] [illegible] sur l'évolution de certaines affections comme le [illegible].

Emotion et choc. (104)

C'est une [illegible] fort répandue qu'une émotion violente est susceptible de [illegible] un grand nombre d'affections pathologiques. S'il apparait bien [illegible] le plus [illegible] [illegible] est invoqué à tort, il ne s'ensuit pas que l'émotion ne se puisse parfois [illegible] [illegible] [illegible] certaines affections, notamment celles qui sont en rapport plus ou moins étroit [illegible] [illegible] troubles d'ordre sympathique ou endocrinien.

La malade dont nous rapportions l'histoire est un [illegible] [illegible] fruste, chez qui une [illegible] [illegible], survenue à l'âge de 14 ans, en pleine période menstruelle, détermina l'apparition, [illegible] [illegible] heures d'une urticaire généralisée extrêmement intense, et six jours plus tard [illegible] violente attaque d'asthme. Mais tandis que l'urticaire disparaissait pour ne plus jamais revenir, l'asthme s'installait à demeure. Les crises [illegible] [illegible] dans les conditions [illegible], notamment à l'occasion des émotions violentes.

[illegible] [illegible] donc artificiellement une terreur subite, en produisant une violente détonation [illegible] derrière cette malade. Un cri, un léger tremblement instantané [illegible] [illegible] constituer toute la réaction de cette malade. Mais au bout d'une demi-heure, éclatait une crise d'asthme d'une intensité formidable. — Or dans cet intervalle, cliniquement silencieux, nous avons vu se dérouler tous les phénomènes caractéristiques du choc le plus typique: leucopénie intense presque immédiate, hypotension artérielle et troubles de coagulation un peu plus tardifs, abaissement de l'index réfractométrique, plus tardif encore, et enfin une hyperthermie de près d'un degré, comme dernier phénomène.

A la suite de cette observation nous rapportons plus sommairement l'histoire de quatre autres malades chez qui nous avions également observé l'apparition de crises d'asthme ou de poussées urticariennes consécutives à de violentes émotions.

[illegible]

[illegible] (109,117.) [illegible]

[illegible] C'est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'Académie de Médecine [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'infection [illegible].

[illegible] l'herpès par les injections intraveineuses d'eau [illegible] sulfureuse. (109,117.)

C'est [illegible] [illegible] sur l'[illegible] [illegible] l'herpès récidivant. [illegible] l'[illegible] [illegible] rapport [illegible] l'[illegible], [illegible] l'hyposulfite [illegible] injections. On [illegible] d'autres [illegible] ont été notablement améliorés par l'auto-hémothérapie. C'est [illegible] partant de [illegible] que nous avons essayé l'emploi [illegible] injections intraveineuses d'[illegible] minérales sulfureuses, comme l'eau d'Uriage.

Lors de la parution de notre communication, nous rapportions l'observation d'un cas d'herpès récidivant et de dix cas de zona. Depuis cette date, nous avons utilisé la méthode [illegible] un grand nombre d'autres cas, dont certains figurent dans la Thèse de notre élève [illegible]. Les résultats sont partout identiques. Dans le cas d'herpès récidivant, il s'agit d'une affection remontant à quatre ans, déjà traitée [illegible] grand succès par la [illegible]thérapie et par l'autohémothérapie. Au cours d'une première série d'injections l'éruption s'atténue dès la troisième piqûre et disparait à la cinquième. Après trois mois de rémission, une nouvelle poussée est jugulée dès son apparition par une nouvelle série, et l'évolution [illegible] paraît définitivement enrayée.

Dans le Zona, les résultats sont aussi rapides. [illegible] l'intensité de l'éruption, [illegible] la suite de deux ou au maximum de trois injections, les vésicules sont aplaties, vidées, flétries; en certains points des croutelles apparaissent. Quant aux douleurs elles s'atténuent notablement dès la 5ème ou 6ème injection; parfois même elles disparaissent complètement. Assez souvent, elles persistent encore, légères, quatre ou [illegible] jours avant de disparaitre définitivement.

[illegible] l'[illegible] [illegible]. [illegible]

[illegible] ,[illegible] [illegible]

l'[illegible] [illegible] l'[illegible]

[illegible] très [illegible].–[illegible]

[illegible], [illegible], [illegible] 1[illegible]

[illegible] traités [illegible]

[illegible] rârent [illegible]

[illegible] l'eau d'[illegible] 771 [illegible]

l'[illegible] soufre, l'état [illegible] particulier de l'eau [illegible]

[illegible] [illegible] que l'[illegible]

[illegible], [illegible] anti-cho[illegible]

[illegible], nous avons [illegible] héréditaires. [illegible]

[illegible] Peut-être pour cette raison [illegible], [illegible] l'[illegible]

[illegible]ché, il a passé inaperçu.

Affections des Glandes à Sécrétion Interne.

Gigantisme acromégalique fruste. (91)

Il s'agit d'un malade qui avait été présenté par [illegible] et H.[illegible]

[illegible] une [illegible] confirmation à l'idée [illegible] auteurs, ([illegible] p.36), à savoir que, comme [illegible] l'ont [illegible], [illegible] Souques l'avait admis, tout sujet exagérément grand est suspect d'être un géant pathologique, atteint d'acromégalogigantisme fruste.

Dysthyroïdie et eczéma. (94)

Nous rapportons l'histoire d'une jeune femme de 23 [illegible], atteinte d'un [illegible], [illegible] étendu, fort prurigineux, lichénifié par places et [illegible] à deux [illegible].

Tous les traitements locaux ou généraux avaient été inefficaces. L'[illegible] de cette malade nous ayant montré une abondance marquée de [illegible] [illegible] à un myxoedème fruste. Un traitement thyroïdien ayant été institué, l'[illegible] disparut totalement en deux [illegible]. Depuis, il n'a plus reparu.

Il y a donc lieu de retenir l'importance du terrain dysendocrinien dans la genèse [illegible] affections dites diathésiques.

Syndrome pluriglandulaire thyro-[illegible] [illegible]: le [illegible] acromicri[illegible] (102)

Il s'agit d'un type [illegible] n'avons pas rencontré l'équivalent dans la littérature.

[illegible] travail analysé antérieurement (Voir Exposé précédent [illegible])

NEUROLOGIE.

Ictus apoplectique et hypertension artérielle (107)

On sait que fréquemment lorsqu'on vient à prendre la tension artérielle d'un hypertendu qui vient de présenter un ictus apoplectique, on constate une baisse considérable de la tension. Ce signe est habituellement considéré comme relevant de l'ictus lui-même, [illegible] l'on ne soit jamais bien expliqué par quel mécanisme s'était produit le phénomène. Une constatation remarquable de notre regretté collègue Foix montrait que l'ictus, [illegible] plus fréquemment que l'on ne croit, [illegible] un ramollissement s'observe parfois chez les hypertendus à la suite d'une saignée, et qu'ainsi, une hypotension brusque est la cause du déficit d'irrigation cérébrale. Nous pensons donc que, au moins dans certains cas, l'hypotension que l'on observe après l'ictus est en réalité la cause et non la conséquence de cet ictus. Quelques recherches entreprises avec notre collègue sur ce sujet semblaient corroborer cette opinion, lorsqu'elles furent interrompues par la mort de celui-ci.

Crises hystériques et pithiatisme. (114)

Notre conception relative aux liens qui unissent les affections organiques du système nerveux et le pithiatisme ont déjà été exposées par nous de façon fragmentaire dans diverses publications analysées antérieurement (Voir Exposé précédent p.20,21,22,23 et 34) A propos d'une intervention à la suite d'une communication de notre ami M.Tinel, M.Babinski nous reprocha d'avoir dit qu'un fossé seulement séparait l'hystérie des affections à substratum organique, et affirmait que ce fossé était un abîme. Nous montrons que nous acceptons parfaitement la définition donnée par M.Babinski du pithiatisme, mais, retenant les altérations constatées par nous au cours de crises nettement pithiatiques, altérations biochimiques du sang et du liquide céphalo-rachidien, nous croyons pouvoir poser en principe que "[illegible] pas qui veut des manifestations hystériques et que l'hystérie ne se développe que sur un terrain antérieurement prédisposé par des altérations organiques".

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] l'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'altér[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] "L'hy-

t[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] véh[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible];

[illegible] les tréteaux [illegible] [illegible] [illegible] l'a[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible], ou [illegible] [illegible] [illegible] l'y [illegible] ".-Et [illegible] [illegible], [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]istisme proposé par M.B[illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] ET [illegible]TIONS.

[illegible]

Lie[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]ique. (90)

M.Ti[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] "Li[illegible] blanche" [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'

[illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] est abouti [illegible] résultat [illegible]. [illegible]

[illegible] travaux [illegible] [illegible] [illegible] p.40) qui nous ont montré [illegible] il [illegible]

[illegible] déclencher le Réfl[illegible]-Oculo-cardiaque positif chez les [illegible] [illegible]

[illegible], [illegible] indiquons [illegible] [illegible] toujours trouvé chez eux une li[illegible] [illegible]

[illegible] marquée.

Orchite [illegible] et stérilité (110 et 112)

[illegible] [illegible] l'étude d'ensemble de cette question [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ici, l'ayant déjà exposé [illegible] [illegible]. (Voir Exposé [illegible] p.14 [illegible]). [illegible] [illegible]

[illegible], [illegible] [illegible] d'un [illegible] présenté par M.[illegible], [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible], ne présent [illegible] réalité aucun des stigmates [illegible] de l'[illegible]

li[illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de K[illegible], (108)

[illegible] [illegible] le spirochète auquel K[illegible] attribue l'infection [illegible] n'a jamais

été retrouvé par lui dans le liquide céphalo-rachidien. [illegible] recherches remontent à plusieurs

[illegible] [illegible] [illegible] 2 cas sur 18 à trouver dans le Liquide céphalo-rachidien [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] spirillé, mobile, facilement visible à l'ultra-[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], il s'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] qui n'ont [illegible] [illegible] présenté [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]gite.

[illegible] [illegible] [illegible] positifs, ils [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] présent [illegible] [illegible]

[illegible] dans [illegible]

[illegible] à [illegible] du [illegible] potentiel [illegible]

[illegible] (101)

[illegible] ordre [illegible] l'ictère [illegible] une [illegible] variété d'ictère [illegible] B.[illegible] Professeur [illegible] Labbé [illegible] série d'observations [illegible] d'ictères fébriles. [illegible] B.[illegible] [illegible] ictères "[illegible]", [illegible] d'[illegible]aux. Or il n'y [illegible] aucune différence dans l'aspect clinique [illegible] les autres cas [illegible].

SATURNISME. ([illegible])

C'est une question d'un [illegible] médico-légal qui est [illegible] l'E[illegible] [illegible] profession [illegible] qu'il y [illegible] l'heure actuelle ne correspond [illegible] faire figurer [illegible] la [illegible] "[illegible] l'intoxication saturnine."

S Y P H I L I S . (92 [illegible])

[illegible] importées [illegible] notre colle[illegible] [illegible] (voir [illegible] précédent, p.[illegible]) [illegible] [illegible] par ailleurs, [illegible]

[illegible] M. [illegible] notre ma[illegible] [illegible] d'affections [illegible]

[illegible] ; de ce [illegible] suite [illegible] pour les [illegible]

[illegible] les [illegible] d'[illegible] [illegible]

[illegible] l'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] 1900 [illegible] [illegible] qu'il [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] autorisé [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] Laboratoires, [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible].

H É R É D I T É .

Les lois nouvelles en matière d'hérédité [illegible].

La Loi d'Aînesse et la Loi d'Alternance. ([illegible])

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] travail antérieur (Voir Exposé précédent p.38) [illegible] [illegible] conviction [illegible] confirmer les plaintes [illegible] établi [illegible] [illegible] dans notre travail d'ensemble.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] d'hé-rédité [illegible], [illegible], non plus le nombre [illegible] [illegible] [illegible] fratrie, [illegible] leur ordre de primogéniture. Nous obtenons [illegible] la Loi d'Aînesse, qui [illegible] héréditaires [illegible] proportion [illegible] l'aîné d'une fratrie [illegible] [illegible] et la Loi d'Alternance qui [illegible] rigueur [illegible] [illegible] les sujets [illegible] les sujets indemnes alternent entre eux. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] première.

[illegible], [illegible] bien voulu, [illegible] notre [illegible] étudier [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 50 % des cas. Nous avons alors entrepris [illegible] étude [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] appliqué à l'immense [illegible] [illegible], relative [illegible] [illegible] [illegible] 2.1[illegible] [illegible]. [illegible] avoir montré que les conditions mêmes dans lesquelles peut être établie [illegible] [illegible] [illegible] trois siècles, sont telles qu'un tel document ne peut [illegible] la rigueur d'un document [illegible] strictement scientifique, nous [illegible] l'étude critique des 135 cas d'hérédité [illegible] [illegible] [illegible] arrivés [illegible] résultat [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] établies se vérifiaient [illegible] 90 % des cas.